

Lire et comprendre mon accusé de réception ! (barème initial)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département HAUTE-GARONNE

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2022 - 2023

Accusé de réception - Barème initial

Toutes les infos
mouvement !!!



Mme [redacted]

.....Votre situation administrative.....

Grade :
Professeur des écoles de classe normale

Titres :
2021 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Anglais)

1

Affectation actuelle :
Affectation à titre définitif

Établissement d'exercice :

Circonscription :
(0312827E) IEN HG4 TOULOUSE PONT



Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

.....Les éléments constitutifs de votre barème.....

Barème de base	Points attribués
AGS C3 3,999	3,999
AGS forfait 1 an 04 mois 00 jour	6,000
Anc Poste 01 an 00 mois 00 jour	0,000
REP 00 an 00 mois 00 jour	
REP+ 00 an 00 mois 00 jour	
pts enfants 0	0,000
PSC	0,000

2

4

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
Handic 0	non
Voeu Préf	non
MCS 0	non
PI 0	non
RC	non
APC	non
PS1	0,000
PS2	0,000

3

* Ces éléments sont valorisés sur certains voeux sous condition.
Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les voeux dont les voeux groupes

1 : vos diplômes (habilitations...)

attention pour les PES/T1, parfois habilitation n'apparaît pas → vérifier priorité 30 au verso !

2 : Le barème de base

- AGC C3 : 3 points par année entière, 0,999 pts pour 4 mois du 1/09/2021 au 31/12/2022 (normalement 1 point, mais imprécision de l'administration !)
- AGS forfait : 6 points (pour tout le monde)
- ancienneté sur le poste : 3 ans ⇒ 9 pts, 4 ans ⇒ 12 pts, 5 ans ou + ⇒ 15 pts
- Ancienneté en REP/REP+/pol ville : 30 pts au bout de 5 années consécutives (21/22 compris)
- Enfants : 1 point par enfant de moins de 18 ans au 31 août 2021 ou par enfant à naître (dans la limite de 7 points)

3 : Autres éléments (certains points ne sont valables que sur certains voeux)

- Vœu préf : si le 1^{er} vœu et le même que l'année passée, 1 point suppl. par année (uniquement sur ce vœu).
- MCS = Mesure carte scolaire (pour les collègues titulaires d'un poste supprimé ou modifié)
- PI = parent isolé : 1 pt par année de situation (max 6 pts)
- RC = rapproch. Conjoint : 6 pts + 2 pts par année de séparation (max 6+6 pts) sur commune de résidence pro. du conjoint.
- APC = autorité parentale conjointe : 6 pts + 2 pts par année de séparation (max 6+6 pts)

4 : PSC, PS1, PS2 : points de bonification ajoutés manuellement par

l'administration : priorités sociales, médicales, RQTH, autres situations particulières...



... Liste des vœux émis par M. [redacted]

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	6	7	8	9 dont			
								Modalité é	Priorité é	Barème	RC/APC/PI	MCS/Handicap	Autres	Caractère répété
1	E		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité		IEN HG3 TOULOUSE RIVE		TPD	30	9,999	0,000	0,000	0,000	0,000
2	E		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité		IEN HG4 TOULOUSE PONT		TPD	30	9,999	0,000	0,000	0,000	
3	E		Enseignant classe élémentaire	Anglais		IEN HG4 TOULOUSE PONT		TPD	30	9,999	0,000	0,000	0,000	

5 : Type de vœu

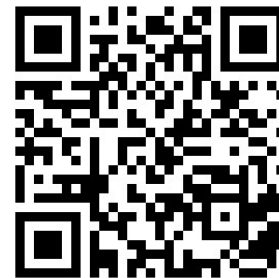
E = établissement, C = commune,
S = secteur, R = regroupement de communes,

6 : Modalité d'affectation

(si le vœu est obtenu)

- TPD : affectation définitive
- PRO : affectation provisoire

*Toutes les infos
mouvement !!!*



7 : Priorités

30 : code pour une situation ordinaire (poste sur lequel je peux être titularisé, j'ai les qualifications requises)

- 1 à 4 : priorités carte scolaire (collègues ayant « perdu » le poste dont ils étaient titulaires)
- 8 : enseignant.e recruté.e par BOE
- 9 : priorité médicale de l'enseignant.e
- 10 : priorité médicale conjoint.e ou enfant
- 12: retour sur poste après un congé maladie longue durée, parental, ou disponibilité
- 14 : priorité sociale
- 31 : je n'ai pas les qualifications nécessaires (direction, EI, postes fléchés langues...). Je peux postuler mais je ne suis pas prioritaire (je passe après les collègues ayant le code priorité 30).
- 32 : EI (école inclusive, ex ASH) : je vais être en formation CAPPEI
- 39 : je n'ai pas le CAPPEI mais j'ai de l'expérience en EI (exASH)
- 40 : je n'ai pas enseigné en EI.
- 50 : code pour certains postes spécifiques, lorsque j'ai les qualifications requises
- 90 : vœu annulé, je ne pouvais pas postuler.

8 : barème pour chaque vœu

Ce barème **peut varier selon les vœux**, en fonction des bonifications valables uniquement sur certains vœux (points de mesure de carte scolaire, rapprochement de conjoint...)

9 : détail des bonifications

- Selon les éléments du barème valorisé (sur la première page).
- Autres : bonifications autres (par ex. pour poste en ITPE)
- Caractère répété : pour le 1^{er} vœu si identique à l'année passée (+ 1pt par an)